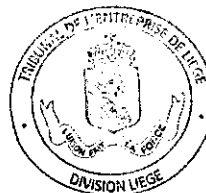


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
bel



21103163



18 JUL 2021

Greffe

N° d'entreprise : **0404 419 130**

Nom

(en entier) : **Ateliers de Construction de Herstal**

(en abrégé) : **A.C. Herstal**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **En Hayeneux 148 à 4040 Herstal**

Objet de l'acte : Démission - renouvellement - pouvoirs

Extrait du procès-verbal des décisions par écrit des actionnaires du 30 juin 2021 :

1. Prise de connaissance de la démission de Noshag de son mandat d'administrateur

Les actionnaires prennent acte de la démission en qualité d'administrateur, avec effet à compter du 17 mai 2021, de :

•NOSHAQ SA, dont le siège social est sis à 4000 Liège, Rue Lambert-Lombard 3, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0426.624.509 (RPM Liège, division Liège), représentée par son représentant permanent Monsieur Stéphane Dumoulin.

2. Renouvellement du mandat du commissaire

Sur proposition du conseil d'administration, les actionnaires décident de renouveler le mandat de commissaire de 3R, LEBOUTTE & CO SRL (Numéro d'entreprise BE 0460.983.491 / RPM Liège, division Liège), ayant son siège à Boulevard Emile-de-Laveleye 203 à 4020 Liège, représentée par Monsieur Denys Leboutte, réviseur d'entreprises, ayant son bureau à Boulevard Emile-de-Laveleye 203 à 4020 Liège. Ce renouvellement est effectif à compter de ce jour et prendra fin après l'assemblée générale qui délibérera et décidera des comptes annuels de la troisième année comptable.

La rémunération annuelle du commissaire sera déterminée dans un procès-verbal séparé.

3. Pouvoirs

Les actionnaires donnent tout pouvoir à Madame Cindy Torino, et/ou Madame Anna Müller, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SRL pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin

Anna Müller
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/08/2021 - Annexes du Moniteur belge